



Région & Département de la Guadeloupe  
VILLE DE MORNE A L'EAU



# MARCHE AUX PUCES



**2017**

***Ville de MORNE-A-L'EAU***



# MARCHE AUX PUCES

## LE BUT DU MARCHE AUX PUCES :

Que ceux qui ont des choses à échanger ou à vendre et qui ont des difficultés à s'en débarrasser passent par le canal du *Marché Aux Pucés de La Ville de Morne-À-L'eau* qui aura lieu chaque 4<sup>ème</sup> Dimanche du mois à partir de mois du Dimanche 26 Mars 2017 de 6h30 à 13h00.

Cette manifestation pourra s'étendre par la suite aux autres quartiers de la ville



Pour la bonne marche de cet échange, les quelques règles suivantes devront être respectées.

1. Les exposants doivent respecter la place qui leur a été attribuée. En cas de changement l'organisateur devra être prévenu.
2. Chacun est libre et responsable de ses produits (prix, état, après-vente). **Au-delà de 8 heures**, les places libres seront attribuées à d'autres exposants.
3. Conditions de participation : Inscription à la Direction des Affaires Culturelles – Rue du Débarcadère. Signature de l'engagement, de respecter le règlement.
4. Le prix de la place est de 5 €, jusqu'à 3 mètres sur les allées. Au-delà de 3 mètres, le supplément est de 1 € par mètre.
5. « Les particuliers ne pourront proposer à la vente que les objets personnels, usagers, d'occasion ou de collection, à *l'exclusion* de *toutes marchandises neuves* ».
6. Il est interdit d'entrer sur la **place Gerty ARCHIMEDE** avec les voitures au niveau des emplacements.  
La vente **d'armes à feu** et **d'armes blanches** est **strictement interdite**.  
La consommation de **boissons alcoolisées** est également **interdite**.
7. Les trottoirs doivent être dégagés pour les **piétons**.
8. Les commerçants ne sont pas autorisés à vendre dans le cadre du marché aux pucés.
9. En cas de cyclones, ondes tropicales, et arrêtés préfectoraux subséquents interdisant toutes manifestations, la manifestation sera annulée. Tout contrevenant sera expulsé de la place, au besoin, avec le concours de la force publique.
10. Il est recommandé de laisser les lieux aussi **PROPRES** qu'ils auront été trouvés.
11. Afin d'éviter tout vol et recel, une copie de la Carte Nationale d'identité doit être jointe au bulletin de participation dûment complété. Les produits mis en vente seront photographiés et sous la responsabilité du propriétaire.



# MARCHE AUX PUCES

La Ville de Morne-A-L'eau de MORNE-A-L'EAU organise un **Marché aux puces** qui se tiendra le **Dimanche 26 Mars 2017 - sur la place Gerty ARCHIMEDE. de 6h30 à 13 h00.**

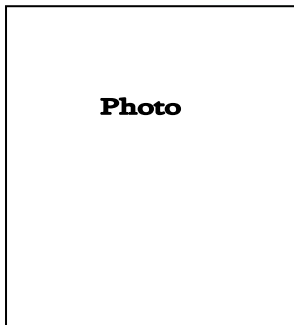
## Conditions de participation :

- Inscription à la Direction des Affaires Culturelles (ancienne perception)
- Signature de l'engagement
- Paiement à la Régie Centrale
- Respect des règles
- Ouvert aux brocanteurs de 18 ans et plus
- Pas de boissons alcoolisées

## Obligation des exposants :

- Respecter le règlement dès l'installation,
- Courtoisie envers les clients
- Chacun est libre et responsable de ses produits (prix, état, après-vente)
- Nettoyage de l'espace à la fin de la manifestation

**Contacts :** Direction des Affaires Culturelles - Rue du Débarcadère 97111 MORNE-A-L'EAU  
Tél : 0590 24 58 28 Poste 356 - Fax 0590 24 23 94 – [maud.landou@mornealeau.fr](mailto:maud.landou@mornealeau.fr)



## BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom..... Prénom..... Age.....ans

Adresse.....

Téléphone des parents 0590.....Portable 0690.....

Téléphone du vendeur 0590 .....Portable 0690.....

Adresse e- mail :.....@.....

Nature des produits :  Plantes/Fruits/Fleurs  Vêtements/Chaussure  Vaisselle (cocher les réponses)  
 Livres/C.D/Disques  Petit mobilier  Bijoux fantaisie  
 Produits divers (précisez).....

Origine des produits :  Personnel  Parents  Autres (précisez)

**Produits non autorisés : les produits réglementés et les produits neufs achetés pour être revendus.**

**Frais de Participation : 5,00 €**

Morne-À-L'eau, Le.....

Signature,